



MINES AU MALI

**Un programme présidentiel
de bourses pour préparer
l'avenir du secteur extractif** ^{P.3}



**Sans bailleurs, le Mali
construit ses hôpitaux** ^{P.6}

NIGER

**22 morts dans
une collision
entre deux bus** ^{P.2}

Prix: 300 F

L'actualité du Sahel et du Monde à la loupe

Tel: (+223) 77 44 06 44
72 82 45 90

E-mail: saheltribune@gmail.com

SahelKunafoni

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

N°071 - DU LUNDI 10 AOÛT 2026

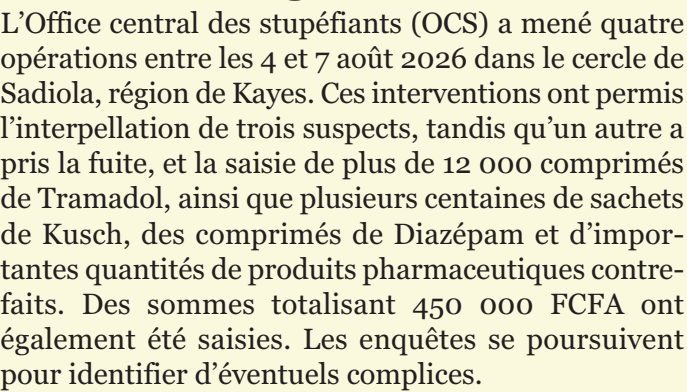


**OCLEI, au-delà des 352 millions de
FCFA, les questions que pose le
rapport du Vérificateur général** ^{P.5}

**DANBÉ BULON : le Mali lance
un espace dédié à la transmission
des valeurs socioculturelles** ^{P.7}



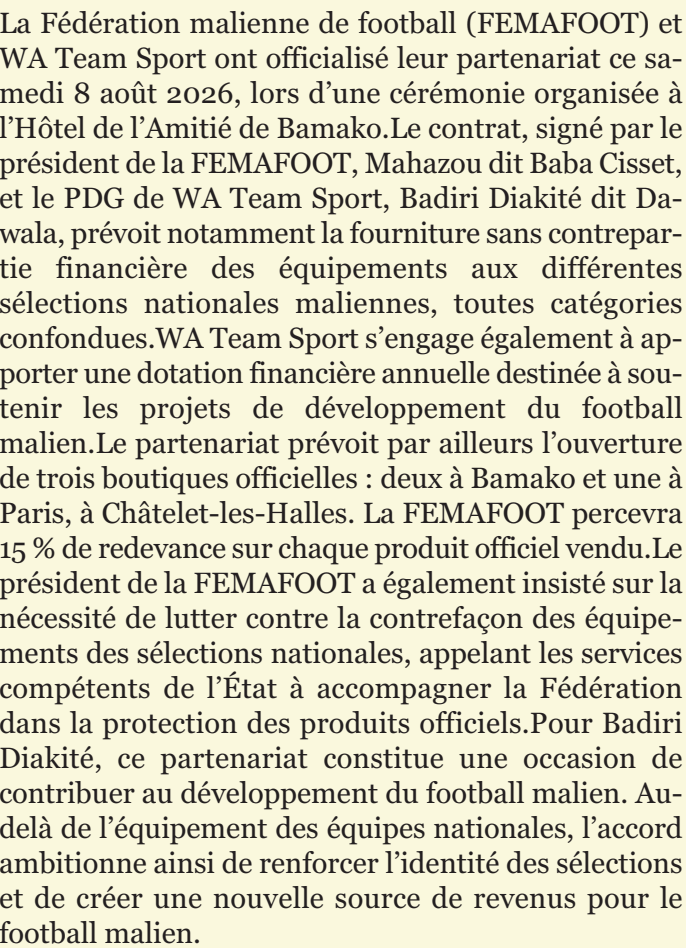
ment chargé de formuler des avis et de contribuer aux réflexions sur l'avenir et les grandes orientations de l'éducation.



Les Forces armées maliennes (FAMA), appuyées par leurs partenaires, ont mené les 7 et 8 août 2026 plusieurs frappes contre des regroupements d'éléments terroristes dans les secteurs de Boulkessi, Kidal et Tessalit, dans le cadre de l'opération Dougoukoloko. Le 7 août, plusieurs regroupements de la coalition JNIM/FLA, dotés d'importants moyens de guerre et de véhicules armés, ont été détectés puis traités avec succès par les vecteurs aériens. Le lendemain, quatre nouveaux points de regroupement ont été repérés au nord-ouest de Kidal. Les objectifs ont été traités, avec des éléments terroristes neutralisés et leurs moyens de guerre détruits, selon l'État-Major Général des Armées. Les missions de surveillance se poursuivent dans les secteurs concernés afin d'évaluer les effets des opérations et de détecter d'éventuels nouveaux mouvements suspects.

San : une session de sensibilisation contre la drogue et l'extrémisme violent

L'ONG ADEJ-MALI, en collaboration avec l'Office central des stupéfiants (OCS), a organisé à la mairie de San une session de sensibilisation sur les dangers liés à la consommation de drogues et sur la collaboration entre les Forces de défense et de sécurité et les populations dans la prévention de l'extrémisme violent. La rencontre, présidée par le 2^e adjoint au Préfet, s'est déroulée en présence du représentant du maire et des FDS. Elle visait à renforcer la résilience des jeunes et des communautés, tout en encourageant la culture de la paix et du vivre-ensemble. Des attestations ont été remises aux participants à l'issue de la session. Avec le soutien financier d'Open Society Foundations, ADEJ-MALI réaffirme son engagement en faveur d'un Mali plus résilient et sans drogue.



Le Conseil supérieur de l'Éducation relance ses activités

Le Conseil supérieur de l'Éducation a tenu, jeudi 6 août 2026 au CNR-ENF, sa première réunion avec ses nouveaux membres, sous la présidence de Koïba Tangara. La rencontre a permis une prise de contact entre les membres nouvellement désignés. Cette relance intervient après l'installation de la nouvelle équipe, reçue le 3 juillet dernier par le ministre de l'Éducation nationale. Les responsables du Conseil entendent désormais redynamiser l'organe et renforcer son rôle dans la réflexion sur les grandes questions du système éducatif. Le Conseil supérieur de l'Éducation est notam-

Adresse:
**Baco Djicoroni Golf près
des Sapeurs Pompiers**

Directeur de Publication:
Cheickna Coulibaly

Rédacteur en Chef:
Ibrahim K. Djitteye

Secrétaire de la rédaction:
Fousseni Togola

Rédaction:
Cheickna Coulibaly,
Chiencoro Diarra,
Ibrahim K. Djitteye,
F. Togola, Fatoumata Togo,
Mikaïlou Cissé,
Sidi Modibo Coulibaly

Compte Bancaire :
ML 043 01009 009001204638
74 BNDA. Sa.

Nif: 085152381P
Registre du commerce:
MA-BKO-2023-A-4011

Nina: 32109195001253K

Impremerie:
Exaprint

Dépôt légal:
Bibliothèque Nationale

Ceuta : jusqu'à 72 000 migrants entrés dans l'enclave espagnole



Une importante crise migratoire a touché Ceuta, enclave espagnole située sur la côte nord du Maroc. Selon les autorités espagnoles, environ 72 000 migrants sont entrés dans le territoire, dont près de 70 000 avaient déjà regagné le Maroc quelques jours plus tard. Côté marocain, les autorités ont indiqué que 40 000 personnes avaient tenté de rejoindre Ceuta et 1 135 autres Melilla. La crise a également fait au moins 72 morts selon les autorités espagnoles, tandis que le Maroc a fait état de 11 décès sur son territoire. Les autorités ont renforcé les dispositifs de sécurité et de secours, alors que

l'Union européenne a convoqué une réunion d'urgence consacrée à la situation.

Niger : 22 morts dans une collision entre deux bus

Une collision frontale entre deux bus a fait au moins 22 morts et 37 blessés, vendredi 7 août 2026, à la sortie de Doukou Doukou, à une cinquantaine de kilomètres de Madaoua, au Niger. Selon le ministère nigérien des Transports et de l'Aviation civile, 17 des victimes étaient des militaires qui venaient d'achever leur formation et voyageaient à bord de l'un des bus. Les blessés ont été pris en charge dans les structures sanitaires. Le bilan, annoncé comme provisoire, pourrait encore évoluer. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances et les causes exactes de cette collision.

France : le feu reprend dans la Drôme sous l'effet de la chaleur

L'incendie qui avait été stabilisé samedi matin dans la Drôme a repris dans l'après-midi sous l'effet des fortes chaleurs, près de Bellegarde-en-Diois. Les reprises ont été signalées sur plusieurs flancs du massif du Claps. Les secours ont mobilisé 408 person-

nels et trois hélicoptères pour contenir les nouveaux foyers. La surface brûlée atteignait 320 hectares samedi à 18 heures, contre 311 hectares le matin. Depuis le début de l'incendie, sept sapeurs-pompiers ont été légèrement blessés. Aucune habitation n'a été touchée. La Drôme reste placée en vigilance orange canicule.

États-Unis : Trump relance son offensive contre le droit du sol

Donald Trump a signé, jeudi 6 août 2026, un nouveau décret visant à restreindre le droit du sol et à lutter contre ce qu'il qualifie de « tourisme des naissances ». Cette décision intervient après la censure, le 30 juin, par la Cour suprême, d'une première mesure prise par le président américain pour limiter la nationalité automatique des enfants nés aux États-Unis de parents en situation irrégulière. La nouvelle mesure, qui s'inscrit dans sa politique de durcissement de l'immigration, pourrait à nouveau être contestée devant les tribunaux.



MINES AU MALI : Un programme présidentiel de bourses pour préparer l'avenir du secteur extractif

Après avoir réformé son Code minier et créé un Commissariat dédié à la gouvernance du secteur, les autorités maliennes de transition ouvrent un nouveau chantier. Celui du capital humain. Un programme présidentiel de bourses vient d'être lancé pour former une nouvelle génération de cadres du secteur extractif.

Le Mali entend décidément jouer sa carte minière sur tous les tableaux. Après avoir revu en profondeur son cadre juridique en 2023 puis mis en place, cette année, un commissariat dédié au pilotage stratégique du secteur, les autorités de la transition s'attaquent désormais à un maillon jusqu'ici moins mis en avant : la formation des futurs cadres appelés à faire vivre cette réforme sur le terrain. Le Secrétariat général du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a officialisé, fin juillet, le lancement du Programme présidentiel de bourses d'études dans le secteur minier du Mali (PPBEM). Un appel à candidatures pour la première cohorte de bénéficiaires est ouvert jusqu'au 7 août, avec un dispositif en deux volets : dix bourses réservées aux néobacheliers de la session de juin

2026, et vingt bourses destinées aux titulaires d'un DUT ou d'une licence dans un domaine scientifique, technique, économique ou juridique en lien avec les mines. Un filtre académique exigeant Le programme ne s'adresse pas à n'importe quel profil. Pour les bacheliers, il faut avoir décroché la mention Bien avec l'anglais en première langue vivante, et ne pas dépasser 21 ans au 31 décembre 2026. Pour les diplômés du supérieur, la barre est fixée à une moyenne générale d'au moins 12/20 sur l'ensemble du cursus. Les dossiers, à déposer via un formulaire en ligne, devront réunir un ensemble de pièces classiques de l'administration malienne (casier judiciaire, certificat de nationalité, relevés de notes certifiés) mais aussi, pour les candidats aux diplômes supérieurs, les attestations correspondant à leur parcours.



La sélection se fera en deux temps : un concours écrit le 18 août pour les diplômés, puis un oral commun à tous les candidats le 27 août, complété d'une visite médicale et d'une contre-visite pour les présélectionnés. **Comblant le déficit de compétences locales** Cette initiative s'inscrit dans la

continuité d'une stratégie assumée par les autorités maliennes de la transition depuis l'adoption du nouveau Code minier de 2023, qui a notamment porté la participation de l'État et des intérêts privés maliens dans les projets miniers à 35 %, contre 20 % auparavant. Dans la foulée de cette réforme, les autorités ont créé le Commissariat chargé des

Activités minières (CCAM), présenté comme l'instrument de coordination et d'appui stratégique du président de la transition, le général d'armée Assimi Goïta, pour la mise en œuvre de la politique minière nationale. Placé sous la responsabilité du commissaire Hilaire Bébien Diarra, le CCAM a tenu sa première session de comité technique début juin, avec pour mandat de renforcer la cohérence de l'action publique dans le secteur, d'assurer le suivi de la politique minière et d'éclairer les décisions stratégiques du chef de l'État sur les questions liées aux ressources du sous-sol. En misant désormais sur la formation d'ingénieurs, de techniciens et de juristes maliens spécialisés dans l'extractif, le gouvernement affiche l'ambition de ne plus seulement réformer les règles du jeu minier, mais de doter le pays des compétences nécessaires pour les faire appliquer sur le long terme, et réduire, à terme, la dépendance à l'expertise étrangère dans un secteur qui reste l'un des principaux piliers de l'économie nationale.

Chiencoro Diarra

Mali : quand les mines financent les routes, les barrages et l'avenir

En réunissant pour la première fois le Comité de pilotage de son Fonds minier d'infrastructures, le Mali vient de franchir une étape décisive. 109 milliards de francs CFA mobilisés en dix-huit mois, issus directement de la rente minière, pour financer routes, énergie et eau. Une révolution silencieuse, mais réelle.

Il y a une idée simple, presque évidente, qui a longtemps semblé hors de portée en Afrique : que la richesse du sous-sol finance directement les infrastructures des populations qui vivent au-dessus. Que l'or extrait serve à construire les routes qui le transportent. Que les mines paient les barrages qui éclairent les villages. Le Mali vient, avec un calme remarquable, de transformer cette idée en réalité institutionnelle. **Circuit de redistribution pensé dès la conception du code** Le 31 juillet 2026, à Bamako, le ministre d'État Alousséini Sanou présidait la première réunion du Comité de pilotage du Fonds de réalisation des infrastructures énergétiques, hydrauliques et de transport. L'un des cinq fonds créés par le Code minier de 2023. La révélation centrale : entre janvier 2025 et juin 2026, ce mécanisme a mobilisé 109,1 milliards de francs CFA, dont 57,7 milliards pour la seule année 2025. 109 milliards en dix-huit mois. Non pas d'un bailleur étranger, mais du secteur minier malien lui-même. Le mécanisme est inscrit à l'article 98 du Code minier. Chaque titulaire de permis d'exploitation verse 1 % de son chiffre d'affaires trimestriel au fonds, taux porté à 2,5 % après cinq ans de production, plus 10 % de la taxe ad valorem. Ce n'est pas une taxe supplémentaire imposée à des opérateurs réticents. C'est un circuit de redistribution pensé dès la conception du code, voulu par les autorités de la Transition comme un lien organique entre extraction et développement national. Ce que cette réunion révèle va bien au-delà des chiffres. Elle signale un changement de paradigme dans la relation entre ressources naturelles et développement public. Pendant des décennies, le modèle dominant

en Afrique subsaharienne a été celui de l'extraction pour l'export, du partage de royalties négligeables, et de la dépendance aux financements extérieurs pour les investissements publics. Ce modèle a produit des pays riches en ressources et pauvres en infrastructures. Le Mali, sous la Transition, choisit délibérément une autre voie. **Les ressources du sous-sol**

malien, un moteur d'un développement Les projets présentés lors de cette réunion sont éloquentes : chemin de fer, projets routiers, acquisition de bateaux, relance de Mali Airlines, ouvrages hydrauliques, production énergétique. Ce sont les goulots d'étranglement classiques d'une économie sahélienne enclavée. Les financer par la rente minière nationale, plutôt que par l'endettement extérieur ou la condescendance de l'aide publique, change profondément les termes de la souveraineté.

La critique légitime, bien sûr, sera celle de la gouvernance. Les fonds publics issus des ressources naturelles ont une longue histoire de détournements sur ce continent. Le Code minier prévoit des mécanismes de contrôle, des rapports annuels soumis aux conseils municipaux et régionaux, des audits commandités par l'État. Leur efficacité reste à démontrer dans la durée. C'est là que se jouera la crédibilité réelle de l'expérience malienne. Mais l'intention est clairement

posée, et le résultat de la première période d'application est tangible. Dans un contexte où le Mali reconstruit sa souveraineté économique après des années de dépendance structurelle, ce fonds n'est pas qu'un instrument financier. C'est une démonstration. Les ressources du sous-sol malien peuvent, si la volonté politique est ferme et les institutions solides, devenir le moteur d'un développement qui n'attend plus la permission de personne.

Chiencoro Diarra

Protection sociale au Mali : Sikasso renforce la mutualité, le RAMED et l'AMO

Face aux défis persistants de l'accès aux soins et de la couverture sociale, les autorités régionales de Sikasso entendent renforcer la coordination des dispositifs de protection sociale. Réunis le 4 août, les principaux acteurs du secteur ont dressé le bilan des actions engagées et fixé leurs priorités pour les prochains mois, avec un accent particulier sur la mutualité, l'assurance maladie et les filets sociaux.



La région de Sikasso, dans le sud du Mali, entend donner un nouvel élan à sa politique de protection sociale. Mardi 4 août, les membres du Comité technique régional d'orientation stratégique de la protection sociale se sont réunis pour évaluer les actions menées en 2025 et au cours du premier semestre 2026, tout en définissant les axes prioritaires à mettre en œuvre d'ici la fin de l'année. La réunion, présidée par Amadou

Soumaré, conseiller aux affaires juridiques du gouverneur de région, a rassemblé les représentants des services du développement social, de la santé, de la promotion de la Femme ainsi que plusieurs services techniques. **Un nouveau cadre de gouvernance** Les discussions ont porté sur les trois principaux piliers de la protection sociale : la sécurité sociale, la mutualité et les filets sociaux.

Les participants ont également fait le point sur l'état d'avancement de la création des mutuelles dans les différents cercles de la région, un chantier considéré comme essentiel pour élargir l'accès à la couverture sanitaire. Créé en février 2026, le Comité technique régional d'orientation stratégique de la protection sociale succède à la sous-commission de protection sociale mise en place en 2017. Cette nouvelle architecture de gouvernance s'articule autour de trois groupes thématiques chargés de coordonner les politiques relatives aux filets sociaux, à la sécurité sociale et à la mutualité. Pour Amadou Soumaré, cette évolution doit permettre d'améliorer la coordination entre les différents intervenants et de renforcer l'efficacité des programmes déployés dans la région. **Mieux faire connaître les dispositifs existants** Au terme des échanges, plusieurs recommandations ont été formulées afin d'améliorer la couverture sociale des populations. Les participants préconisent notamment de renforcer les capacités des prestataires chargés de la mise en œuvre du Régime d'assistance médicale (RAMED), destiné aux personnes les plus vulnérables. Ils appellent également à intensifier

les campagnes de sensibilisation en langues nationales sur les avantages de la mutualité, encore insuffisamment connue dans certaines localités. Autre priorité identifiée : améliorer la communication autour de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), dont l'appropriation demeure un enjeu majeur pour l'extension progressive de la couverture sanitaire au Mali. **Un défi de développement** Au-delà des objectifs techniques, cette réunion illustre les défis auxquels restent confrontées les collectivités territoriales maliennes en matière de protection sociale. Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires, des inégalités d'accès aux services de santé et une forte vulnérabilité des ménages, les autorités misent sur une meilleure coordination institutionnelle et sur le développement des mécanismes de solidarité pour renforcer la résilience des populations. À Sikasso, la réussite de cette stratégie dépendra désormais de la capacité des différents acteurs à transformer ces recommandations en actions concrètes, afin d'élargir progressivement l'accès à la protection sociale dans l'une des régions les plus peuplées du Mali.

Sahel Tribune

SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST : Le Nigéria appelle à une coopération entre la CEDEAO et l'AES

Premier PIB et première armée de la région, le Nigéria veut désormais aussi en devenir la voix sécuritaire.

C'est un plaidoyer que le général Christopher Musa a répété à plusieurs reprises ces derniers mois : sans coordination entre la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CE-DEAO) et l'Alliance des Etats du Sahel (AES), aucun des deux blocs ne viendra à bout du terrorisme qui gagne du terrain en Afrique de l'Ouest. En visite de travail de trois jours à Cotonou depuis le 4 août, le ministre nigérian de la Défense a de nouveau porté cet appel, dans un pays particulièrement exposé aux incursions terroristes venues du Sahel.

« La CEDEAO et l'AES doivent travailler ensemble pour vaincre le terrorisme, neutraliser les criminels transnationaux et protéger l'avenir de l'Afrique de l'Ouest », a déclaré le général Musa, plaidant pour un cadre régional capable de répondre à la fois au terrorisme, à l'extrémisme violent, à la criminalité transfrontalière et à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, à travers une coordination renforcée, un

partage de renseignement et une coopération opérationnelle entre voisins.

Un vide institutionnel qui profite aux groupes armés

L'appel intervient alors que la CE-DEAO et l'AES peinent toujours à s'entendre sur un cadre de coopération, deux ans après le départ du Mali, du Burkina Faso et du Niger de l'organisation ouest-africaine. Selon plusieurs analystes cités par Africa Defense Forum, cette absence de coordination laisse le champ libre aux groupes armés, qui étendent leur influence des zones frontalières sahéliennes vers les pays côtiers, à l'image des attaques ayant visé le Bénin ces derniers mois.

Le sujet a été au cœur de la 69^e conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, tenue le 19 juillet 2026 à Freetown, où les dirigeants ont acté la poursuite du dialogue avec l'AES, mais dans un cadre strictement collectif, écartant toute négociation bilatérale susceptible d'affaiblir la position commune de l'organisation, rapporte Journal

du Mali. Les trois pays de l'Alliance ont, de leur côté, multiplié les réunions internes pour harmoniser leur position avant ces échanges.

Devant le Conseil de sécurité des Nations unies, le chef de l'UNOWAS a lui-même jugé cette coopération « cruciale » face à une situation sécuritaire régionale qu'il a qualifiée d'alarmante, tout en saluant les premiers contacts officiels de haut niveau tenus entre les deux blocs, selon le compte rendu officiel de l'ONU.

Abuja, candidat naturel au leadership régional

Cette insistance nigériane n'a rien d'un hasard de circonstance. Fort de la première économie et de la première armée de la région, le Nigéria cultive depuis plusieurs années une posture de puissance stabilisatrice en Afrique de l'Ouest. Le général Musa, qui a présidé pendant plus d'un an le comité des chefs d'état-major de la CEDEAO avant de passer la main en février dernier lors d'une session tenue à Freetown, selon Koaci, conserve une influence considérable sur les questions de défense régionale, désormais depuis



son poste de ministre.

Cette ambition se double d'un volet maritime assumé. Le ministre a récemment réaffirmé l'engagement d'Abuja en faveur de la sécurité maritime et de « l'économie bleue », insistant sur la nécessité de renforcer la collaboration avec les partenaires régionaux pour protéger les voies maritimes et les infrastructures pétrolières et gazières offshore, selon l'agence APAnews. Une manière, pour le Nigéria, de se positionner en garant naturel de la sécurité du golfe de Guinée, au moment où l'AES construit ses propres instruments (force unifiée, banque confédérale,

médias régionaux) pour s'affirmer comme un pôle alternatif de l'intégration ouest-africaine, comme le rappelle une analyse de Sahel Tribune.

Reste à savoir si cette diplomatie de la voix forte suffira à convaincre une AES qui a fait de la rupture avec les anciennes tutelles régionales un pilier de son discours souverainiste. Pour l'heure, la visite du général Musa à Cotonou s'inscrit d'abord dans un resserrement bilatéral avec le Bénin, avant toute avancée collective entre les deux blocs.

Oumarou Fomba

Mali : le parquet ouvre une enquête sur les exécutions présumées de soldats à Tabrichat après l'embuscade du 18 juillet

Le procureur du Pôle judiciaire spécialisé dans la lutte contre le terrorisme a ordonné l'ouverture d'une enquête sur l'embuscade du 18 juillet et les exécutions sommaires qui auraient suivi la capture de soldats maliens, quelques jours après des appels similaires de l'ONU et d'Amnesty International.

Le procureur de la République près le Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée a annoncé, samedi soir, l'ouverture d'une enquête sur les exécutions sommaires présumées de militaires maliens capturés lors de l'embuscade survenue le 18 juillet à Tabrichat, dans la région de Gao, au nord du Mali.

Un convoi tombé dans une double embuscade

Selon le communiqué du parquet, un convoi militaire malien en route vers Anéfis était tombé dans une embuscade près de Tabrichat, non

loin de Bourem, attribuée aux groupes armés Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM) et Front de libération de l'Azawad (FLA). Plusieurs soldats capturés auraient ensuite été exécutés sommairement. Le procureur précise que ces faits, « s'ils étaient établis », sont susceptibles de constituer des crimes de guerre, des actes de terrorisme, des infractions liées au financement du terrorisme, ainsi que d'autres crimes prévus par le code pénal malien. Le magistrat indique avoir ordonné l'ouverture d'une enquête pour établir les circonstances des faits, identifier les auteurs, coau-

teurs et complices présumés, et les traduire devant les juridictions compétentes, tout en appelant la population à collaborer avec les enquêteurs.

Des appels convergents de l'ONU et d'Amnesty International

Cette annonce intervient après que le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a réclamé une enquête « approfondie et indépendante » sur les allégations de torture et d'exécutions de dizaines de soldats maliens qui se seraient rendus après l'attaque du convoi. « Nous déplorons les actes de torture et les meurtres dont auraient été victimes des dizaines de soldats maliens qui s'étaient rendus », avait déclaré le porte-parole du Haut-Commissariat, Thameen Al-Kheetan.

De son côté, Amnesty International a appelé à l'ouverture d'une enquête pour crimes de guerre après avoir analysé douze vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, affirmant qu'elles montrent au moins 19 soldats maliens ayant déposé les armes avant d'être victimes de mauvais traitements, puis d'une exécution présumée. « Il apparaît clairement que les soldats étaient hors de combat avant d'être victimes de mauvais traitements et d'être exécutés », a déclaré Ousmane Diallo, chercheur senior sur le Sahel au bureau régional de l'organisation pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

L'État-major dénonce une instrumentalisation des images

L'État-major général des armées maliennes a, de son côté, condamné avec fermeté la diffusion de ces

images, attribuant les faits aux groupes armés FLA et JNIM. Il a rappelé que l'exécution de personnes capturées ou mises hors de combat constitue une grave violation du droit international humanitaire susceptible d'être qualifiée de crime de guerre, tout en indiquant que ces vidéos étaient exploitées par les groupes armés à des fins de propagande. Le commandement militaire a précisé que, si les faits venaient à être formellement établis, leurs auteurs, coauteurs, complices, ainsi que toute personne participant délibérément à leur propagande, pourraient répondre de leurs actes devant les juridictions compétentes, tout en rejetant toute tentative de présenter ces exécutions présumées comme un succès militaire.

A.D

[Tribune] AES : pourquoi la Force unifiée passera de 5 000 à 18 000 soldats

L'Alliance des États du Sahel (AES) prévoit de porter sa Force unifiée à 18 000 soldats. Analyse des enjeux militaires, sécuritaires, politiques et géostratégiques de cette montée en puissance au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

Le chiffre a de quoi marquer les esprits. D'ici quelques années, la Force unifiée de l'Alliance des États du Sahel (AES) doit passer de 5 000 à 18 000 soldats, selon l'annonce faite le 26 juillet par le président nigérien, le général Abdourahamane Tiani, dans un entretien accordé à la télévision nationale. Une multiplication par plus de trois des effectifs, décidée par les ministres de la Défense du Mali, du Burkina Faso et du Niger, alors que les attaques du Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM) et de l'État islamique au Grand Sahara (ISGS) continuent de s'intensifier dans la zone dite « des trois frontières ».

Une progression déjà entamée depuis un an

Ce nouvel objectif s'inscrit dans une trajectoire de montée en puissance déjà engagée. Officiellement lancée le 20 décembre 2025 à Bamako sous la présidence du général Assimi Goïta, la Force unifiée comptait

à sa création 5 000 hommes, placés sous le commandement du général burkinabè Daouda Traoré, avec un état-major installé à Niamey. Un premier relèvement à 6 000 soldats avait été annoncé dès février par Abdourahamane Tiani. En avril, une réunion des chefs d'état-major de la Confédération à Ouagadougou avait évoqué un palier intermédiaire de 15 000 hommes, avant que le chiffre de 18 000 ne soit fixé fin juillet comme objectif de moyen terme. Le commandement de la force a lui aussi évolué, avec l'arrivée, le 19 juin, du général malien Makan Alasane Diarra à sa tête, et son cadre juridique a été formellement consolidé les 9 et 10 juillet à Ouagadougou, lors d'une réunion ministérielle ayant arrêté le statut applicable aux troupes confédérales.

Pour justifier cet objectif de 18 000 hommes, le président nigérien a invoqué ce qu'il a qualifié d'« acharnement de l'Europe conduite par Emmanuel Macron » contre les



pays de l'AES. Une formule qui illustre combien la montée en puissance militaire de l'Alliance reste indissociable, dans le discours de ses dirigeants, du récit plus large de rupture avec les anciens partenaires occidentaux.

Le nombre suffira-t-il à combler le vide laissé par l'Occident ?

Reste une question qui divise les observateurs de la région : l'augmentation des effectifs peut-elle, à elle

seule, compenser le déficit de moyens techniques et logistiques laissé par la rupture avec la France et les partenaires occidentaux ? Renseignement satellitaire, capacités aériennes de projection, maintenance des équipements lourds. Ces fonctions, longtemps assurées par les partenariats occidentaux ou les missions des Nations unies aujourd'hui closes, ne se reconstituent pas au même rythme qu'un effectif humain. L'appui croissant apporté

par la Russie, via les unités d'Africa Corps, et par la Turquie, à travers la fourniture de drones, comblent déjà cet écart.

La Force unifiée demeure, en outre, confrontée à des défis structurels que la seule augmentation d'effectifs ne résout pas mécaniquement : difficultés de financement pour un budget confédéral encore jeune, besoins logistiques considérables pour déployer des troupes sur un théâtre aussi vaste que le Sahel central, et absence, à ce jour, d'un cadre supranational pleinement opérationnel capable de garantir la rapidité et la coordination des interventions face à des groupes armés eux-mêmes en pleine expansion géographique. La montée en puissance annoncée par Abdourahamane Tiani constitue, à ce titre, moins une réponse achevée qu'un pari : celui d'une souveraineté sécuritaire sahélienne qui se construit à marche forcée, avec l'espoir que la masse finisse par produire l'effet dissuasif que les seuls partenariats extérieurs n'ont pas su garantir jusqu'ici.

Foula D. Massé

Mali : OCLEI, au-delà des 352 millions de FCFA, les questions que pose le rapport du Vérificateur général

Le rapport du Bureau du Vérificateur général relève 352,9 millions de FCFA d'irrégularités dans la gestion de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite. Mais au-delà du montant, le document met surtout en lumière des failles de contrôle interne et de gouvernance au sein d'une institution dont la mission est précisément de prévenir et combattre l'enrichissement illicite. Les faits relevés ont été transmis, pour partie, aux autorités compétentes. Leur qualification juridique et les éventuelles responsabilités individuelles relèvent désormais des procédures prévues par la loi.

Le chiffre est déjà connu. 352 917 947 FCFA d'irrégularités relevées dans la gestion de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI) entre 2021 et juin 2025. Mais derrière ce montant, le rapport de vérification financière rendu public le 10 juillet 2026 soulève une question plus profonde : que révèle le fonctionnement de l'organe chargé de lutter contre l'enrichissement illicite sur la solidité de ses propres mécanismes de contrôle ? C'est là que se situe l'enjeu principal du document du Bureau du Vérificateur général (BVG). Car le rapport ne constitue pas, à lui seul, une condamnation. Il relève des irrégularités, identifie des faits susceptibles d'appeler des suites et transmet certains constats aux autorités judiciaires ou administratives compétentes. La responsabilité éventuelle des personnes concernées devra, le cas échéant, être établie dans les cadres prévus par la loi.

Le paradoxe d'une institution chargée de promouvoir l'intégrité Créé en 2015, l'OCLEI a pour mission de contribuer à la prévention et à la lutte contre l'enrichissement illicite, notamment à travers la déclaration des biens et l'identification des situations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de la gestion publique. Son positionnement rend donc le rapport du BVG particulièrement sensible.

Pour la première fois, selon le document, l'Office fait l'objet d'une vérification financière du Vérificateur général portant sur plusieurs exercices : 2021, 2022, 2023, 2024 et le premier semestre 2025.

Le constat dressé ne porte pas sur un seul type de dépense. Il concerne plusieurs domaines de la gestion : rémunérations, avantages sociaux, carburant, missions, passation des marchés, cotisations sociales, fiscalité et contrôle interne.

Le montant total des irrégularités relevées atteint 352,9 millions de FCFA, dont seulement 900 000 FCFA auraient été régularisés au moment de la vérification.

Mais réduire le rapport à ce seul chiffre ferait passer à côté de son enseignement principal. L'enjeu est aussi celui de la capacité d'une institution de contrôle à appliquer à elle-même les exigences de rigueur qu'elle défend dans ses missions.

Des rémunérations et avantages que le BVG conteste

Parmi les principales observations figurent des rémunérations versées à deux anciens membres du Conseil de l'OCLEI.

Selon le rapport, leurs nominations avaient fait l'objet de décisions de la Section administrative de la Cour suprême en 2022 et 2023. Malgré ces décisions, des

traitements auraient continué à être versés pendant plusieurs mois, pour un montant total de 100,8 millions de FCFA.

Le BVG relève également 38,6 millions de FCFA de primes d'assurance santé privée versées aux membres du Conseil alors que ceux-ci bénéficiaient parallèlement de l'Assurance maladie obligatoire prise en charge par l'Office. À cela s'ajoutent 13,1 millions de FCFA de dotations de carburant que les vérificateurs considèrent comme injustifiées, ainsi que des anomalies concernant certaines indemnités de mission.

Le rapport évoque notamment un déplacement en Tanzanie effectué dans le cadre des vingt ans de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Ces éléments sont présentés par le BVG comme des irrégularités. Ils ne préjugent pas, à eux seuls, de l'existence d'une infraction pénale ni de la responsabilité définitive des personnes concernées.

Des procédures de marchés également mises en cause

Le rapport s'intéresse ensuite à la passation des marchés publics. Plusieurs dossiers présentent, selon les vérificateurs, des irrégularités dans les pièces et les procédures : quitus fiscal légalisé après la date limite de dépôt des offres, caution de soumission établie au nom d'une autre entreprise ou encore attestations de bonne exécution jugées incomplètes.

Le BVG relève également des dépenses qui auraient été fractionnées afin d'éviter certaines procédures de mise en concurrence.

Autre constat : 6,4 millions de FCFA de pénalités de retard correspondant à vingt et un marchés exécutés hors délai n'auraient pas été réclamés.

Ici encore, le rapport établit des constats de contrôle. La qualification juridique de ces faits et la détermination d'éventuelles responsabilités appartiennent aux autorités compétentes.

Cette distinction est essentielle. Un rapport de vérification financière documente des faits et signale des anomalies ; il ne se substitue pas à une décision de justice.

115 millions de FCFA de cotisations sociales en question

Le volet social constitue une autre partie importante du rapport.

Le BVG estime que la base de calcul des cotisations sociales dues à l'Institut national de prévoyance sociale (INPS) et à l'Assurance maladie obligatoire aurait été minorée de 115,1 millions de FCFA.

Selon les vérificateurs, plusieurs primes et indemnités auraient été exclues à tort de l'assiette servant au calcul des cotisations.

Le rapport relève également des

anomalies fiscales liées aux revenus locatifs de l'Office.

Des bailleurs auraient ainsi perçu des loyers sur lesquels 34,5 millions de FCFA de TVA n'auraient pas été reversés. Le BVG estime par ailleurs que 41,9 millions de FCFA d'impôts sur les revenus fonciers et de taxes foncières n'auraient pas fait l'objet des retenues attendues.

Ces montants font partie des sommes relevées par les vérificateurs et doivent être distingués des montants dont une juridiction pourrait, à terme, retenir la responsabilité après examen contradictoire et procédure régulière.

Pourquoi la justice est désormais saisie

Le rapport ne s'arrête pas au constat administratif.

Conformément à ses prérogatives, le Vérificateur général a transmis certains faits au président de la Section des comptes de la Cour suprême et au procureur de la République financier.

Sont notamment concernés, selon le rapport, les constats relatifs aux rémunérations considérées comme indues, aux assurances santé, aux dotations de carburant, aux indemnités de mission, aux cotisations sociales, aux pénalités de retard et à certaines procédures de passation des marchés.

D'autres éléments ont été transmis aux autorités compétentes selon leur nature. Les questions fiscales, notamment celles relatives à la TVA et aux impôts fonciers, ont ainsi été adressées à la Direction générale des Impôts.

Cette transmission ne signifie pas que les personnes visées sont reconnues coupables. Elle signifie que les faits relevés par l'organe de contrôle doivent désormais pouvoir être examinés par les institutions compétentes, chacune dans le cadre de ses attributions.

C'est donc moins une conclusion qu'une nouvelle étape du dossier. Le véritable signal d'alerte : un dispositif de contrôle interne encore fragile

C'est probablement sur ce terrain que le rapport prend toute sa portée. Au-delà des montants financiers, le BVG pointe des faiblesses dans l'organisation même de l'OCLEI.

L'Office ne disposerait toujours pas d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables validé, plus de dix ans après sa création.

Un projet élaboré en 2020 et soumis à la Commission de suivi des systèmes de contrôle interne serait resté sans validation.

Pour le Vérificateur général, cette situation constitue une faiblesse importante du dispositif de contrôle interne et complique la maîtrise des risques liés à la gestion.

Le règlement intérieur de l'Office,



adopté en 2018, est également présenté comme devenu obsolète. À cela s'ajoute l'absence, relevée par le BVG, de déclaration de certains traitements de données personnelles auprès de l'autorité compétente, au regard de la législation malienne relative à la protection des données.

Autrement dit, le rapport ne raconte pas seulement l'histoire de dépenses contestées. Il décrit aussi une institution dont les mécanismes internes de prévention et de contrôle apparaissent encore perfectibles.

Une question plus large pour la lutte anticorruption au Mali

C'est précisément ce qui rend le dossier de l'OCLEI différent d'un simple rapport sur une mauvaise gestion administrative.

L'Office occupe une place particulière dans l'architecture malienne de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite. Sa crédibilité dépend donc non seulement des résultats de ses enquêtes, mais également de la solidité de ses propres règles de fonctionnement.

Le rapport du BVG invite ainsi à poser une question plus large : comment renforcer la confiance dans les institutions anticorruption lorsque leurs propres mécanismes de contrôle présentent des failles ?

La réponse ne peut pas être uniquement judiciaire.

Elle passe aussi par des procédures internes claires, des contrôles réguliers, une traçabilité des décisions, une application stricte des règles budgétaires et une capacité réelle à corriger rapidement les anomalies détectées.

Sur ce point, le rapport note d'ailleurs certaines améliorations. Le recrutement d'un auditeur interne en 2021 aurait permis de corriger plusieurs lacunes.

Des responsabilités qui restent à établir

Le principe du contradictoire a également été appliqué dans le cadre de la vérification.

Le rapport définitif a été établi après des échanges écrits et une séance contradictoire avec le président en exercice de l'OCLEI ainsi qu'avec son prédécesseur, Moumouni Guindo.

Cette étape rappelle une distinction essentielle : les observations du Vérificateur général constituent des constats de contrôle, tandis que la responsabilité juridique éventuelle relève des autorités compétentes.

Il appartient donc désormais aux institutions saisies d'examiner les faits, d'entendre les parties concernées et, lorsqu'il y a lieu, de déterminer les suites à donner.

L'OCLEI n'est ainsi pas « condamné » par le rapport du BVG. Il est mis en cause sur un ensemble de pratiques de gestion que les vérificateurs considèrent comme irrégulières et dont certaines font désormais l'objet de transmissions aux autorités compétentes.

La nuance est importante, particulièrement dans un dossier portant sur une institution dont la mission touche directement à la lutte contre la corruption.

Au-delà du scandale, l'épreuve de la crédibilité

Le montant de 352,9 millions de FCFA restera probablement le chiffre le plus repris du rapport. Mais il n'est peut-être pas le plus important.

Le véritable enjeu est de savoir si l'OCLEI saura tirer les conséquences institutionnelles des observations formulées par le BVG : renforcer ses procédures, clarifier ses mécanismes de contrôle, corriger les dysfonctionnements relevés et garantir que les règles qu'il contribue à faire respecter dans l'administration publique soient également pleinement appliquées en son sein.

La suite judiciaire permettra, de son côté, d'établir si certains faits relevés sont susceptibles de constituer des infractions et, le cas échéant, quelles responsabilités peuvent être retenues.

Pour l'instant, une chose est établie : le gendarme malien de l'enrichissement illicite est lui-même soumis à un contrôle. Et ce contrôle soulève désormais une question qui dépasse largement les 352 millions de FCFA : celle de la crédibilité et de l'exemplarité des institutions chargées de lutter contre la corruption.

Cheickna Coulibaly

Sans bailleurs, le Mali construit ses hôpitaux

Le Mali finance ses nouveaux hôpitaux sur son budget national, sans prêts ni dons extérieurs. Un choix ambitieux qui affirme la volonté du pays de bâtir une véritable souveraineté sanitaire.

Il pleuvait, ce jeudi 6 août, sur les chantiers des Communes III et VI de Bamako, quand la ministre malienne de la Santé, le médecin colonel-major Assa Badiello Touré, est venue constater l'avancement de deux des quinze hôpitaux promis par le Projet présidentiel d'urgence hospitalière. Une image presque banale. Une ministre en visite de chantier. Elle condensait, à elle seule, l'un des paris les plus audacieux tentés en Afrique de l'Ouest depuis des années : bâtir un système hospitalier sans un centime de prêt ni de don extérieur.

Depuis novembre 2025, le Mali construit donc à crédit sur lui-même. Sept centres de santé de référence de Bamako transformés en hôpitaux de district, deux nouveaux établissements à Bla et à Kangaba, sept hôpitaux régionaux modernes à San, Koutiala,

Bougouni et ailleurs. La liste est longue. Le calendrier serré. Douze mois pour la capitale, vingt-quatre pour les régions, et surtout, la source de financement est unique. Le budget de l'État malien, et rien d'autre.

Rompre avec une dépendance structurelle

On ne peut pas comprendre la portée de ce choix sans le remettre dans son contexte régional. Depuis des décennies, les grands équipements sanitaires africains se construisent sous perfusion extérieure : prêts de la Banque mondiale, dons bilatéraux, financements de fondations internationales. Ce modèle a permis de bâtir des infrastructures réelles, mais il a aussi installé une dépendance chronique, avec son cortège de conditionnalités, de calendriers dictés depuis l'extérieur et de projets parfois déconnectés des priorités locales. Que Bamako affiche, à

rebours, un chantier hospitalier intégralement autofinancé n'est donc pas un détail comble. C'est un geste politique, assumé comme tel par les autorités de la transition, qui en font un marqueur de souveraineté financière au même titre que les choix diplomatiques ou militaires opérés depuis 2020.

Ce choix a un mérite qu'il serait malhonnête de nier. Il oblige l'État malien à assumer seul la responsabilité de ses résultats. Pas de bailleur à blâmer en cas de retard, pas de conditionnalité à invoquer pour expliquer un manque. La totalité du succès, ou de l'échec, reviendra aux autorités maliennes elles-mêmes. En ce sens, le pari s'inscrit dans une série plus large d'investissements sociaux autofinancés : forages, électrification solaire de centres de santé, unités de dialyse. Des investissements que les autorités de la transition présentent comme un axe structurant de leur action.

Chiencoro Diarra



CARNET D'AUDIENCE : La nouvelle Directrice générale de l'APEJ rend une visite de courtoisie au Directeur général de la CANAM



Le Directeur général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM), le Médecin Général de Brigade Boubacar Dembélé, a reçu, ce vendredi 07 août 2026, en visite de courtoisie, la nouvelle Directrice générale de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ), Mme Coulibaly Maria Sangaré, accompagnée de son conseiller, M. Casimir Sangala. La rencontre s'est déroulée en présence du Directeur général adjoint de la CANAM, M. Idrissa Ntji Doumbia, et du Conseiller technique chargé de la Communication et des Affaires juridiques, M. Ibrahim Guindo.

À cette occasion, le Directeur général de la CANAM s'est félicité de cette démarche qu'il a qualifiée de témoignage de « bon voisinage » entre deux institutions dont les sièges sont implantés à proximité l'un de l'autre. Il a, d'ailleurs, rappelé que plusieurs directions de la CANAM sont d'ail-

leurs installées dans le même bâtiment que l'APEJ.

Le Médecin Général de Brigade Boubacar Dembélé a adressé ses bénédictions et ses vœux de plein succès à Mme Coulibaly Maria Sangaré dans l'accomplissement de sa mission. Il lui a également assuré de sa disponibilité, soulignant que les portes de la CANAM lui seront toujours ouvertes pour toute initiative visant à renforcer la coopération entre les deux structures.

En retour, la Directrice générale de l'APEJ a remercié son hôte pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Elle a formulé des vœux de réussite au Directeur général de la CANAM et exprimé sa volonté de consolider les excellentes relations de collaboration et de bon voisinage entre les deux institutions, au service de l'intérêt général.

SERCOM/CANAM, certifiée ISO 9001 version 2015; site web : www.canam.ml

INPS : Une Journée citoyenne marquée par la plantation de « l'Arbre de l'Assurance Volontaire »

Le Service Assurance Volontaire de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) a organisé, ce samedi 1er août 2026, une Journée citoyenne de salubrité sous l'égide du Directeur Général de l'INPS, M. Idrissa Bakary Diarra. Cette initiative a réuni les agents autour d'une action de nettoyage et d'embellissement du cadre de travail, dans un esprit de solidarité et de responsabilité collective.



Moment fort de cette journée, le Directeur Général a procédé à la plantation de « l'Arbre de l'Assurance Volontaire », un geste hautement symbolique destiné à immortaliser l'événement et à témoigner de l'engagement de l'INPS en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion de l'Assurance Volontaire.

Dans son allocution, M. Idrissa Bakary Diarra a salué la mobilisation des participants avant d'inviter chacun à une réflexion sur la portée de cette initiative. Selon lui, cette acti-

vité dépasse le simple cadre de la citoyenneté.

« Nous devrions parler de Journée républicaine plutôt que de Journée citoyenne, car cette mobilisation traduit avant tout notre attachement aux valeurs de la République, au civisme, à la discipline et au service de l'intérêt général. » Le Directeur Général a rappelé que la préservation d'un environnement propre est une responsabilité partagée et qu'elle participe au renforcement de la culture du service public au sein de l'INPS.

Coordonnée par M. Modibo

Danion, Chef du Service Assurance Volontaire, cette journée s'inscrit dans la dynamique de promotion des valeurs civiques et de la responsabilité environnementale au sein de l'Institut. À travers cette initiative, l'INPS réaffirme sa volonté de faire de la salubrité, de la protection de l'environnement et du civisme des leviers essentiels pour un service public exemplaire, au bénéfice des assurés et de l'ensemble de la communauté.

Service des Relations Publiques, INPS

Danbé Bulon : le Mali lance un espace dédié à la transmission des valeurs socioculturelles

Le Mémorial Modibo Keita a servi de cadre, ce samedi 8 août 2026, au lancement officiel de Danbé Bulon, présenté comme « Le Vestibule des Valeurs ». Cet espace socio-éducatif est consacré à la transmission et à la promotion des valeurs socioculturelles maliennes. Animé par les Danbé Kolosibaw, personnes-ressources engagées dans la préservation des repères et valeurs sociétales, il se veut un lieu d'éducation, d'échanges et de sensibilisation destiné aux citoyens, particulièrement aux jeunes générations.



La cérémonie de lancement a été présidée par le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Mamou Daffé, en présence de la ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Djeneba Diarra Sanogo, ainsi que du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Bouréma Kansaye. Des anciens ministres, des membres du Conseil national de Transition, des Danbé Kolosibaw, des ar-

tistes et acteurs culturels étaient également présents. Un cadre pour transmettre les valeurs, de la famille à l'université

Cette initiative vise à offrir aux Danbé Kolosibaw un cadre leur permettant d'exercer leur mission auprès des citoyens, particulièrement des jeunes. Danbé Bulon entend sauvegarder et valoriser les valeurs sociétales, les savoirs endogènes et le patrimoine culturel immatériel, à travers un espace consacré à l'éducation, à la sensibilisation

et à la transmission des repères sociétaux.

Dans leurs interventions, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Bouréma Kansaye, et la ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Djeneba Diarra Sanogo, ont salué l'initiative, soulignant sa pertinence dans la promotion, la préservation et la transmission des valeurs socioculturelles maliennes. Les deux ministres ont insisté sur l'importance de cette transmission auprès des jeunes générations, une démarche qui doit, selon eux, trouver sa place aussi bien dans la cellule familiale que dans les établissements scolaires, de l'enseignement fondamental jusqu'à l'université. Danbé Bulon entend ainsi contribuer à rapprocher les générations et à renforcer la connaissance de l'héritage culturel malien.

Prenant la parole, le ministre Mamou Daffé a exprimé sa gratitude à ses homologues pour leur accompagnement et

leur soutien à cette initiative. Il a également rendu hommage aux Danbé Kolosibaw pour leur disponibilité constante et leur engagement en faveur de la préservation et de la promotion des valeurs sociétales maliennes, ainsi que leur implication auprès des citoyens et particulièrement des jeunes générations.

La vision d'un nouveau type de citoyen malien

Selon Mamou Daffé, cette initiative s'inscrit dans la vision du Général d'Armée Assimi Goïta, Président de la Transition, Chef de l'État, qui entend contribuer à l'émergence d'un nouveau type de citoyen malien, profondément enraciné dans les valeurs et les traditions nationales. Le ministre a souligné que Danbé Bulon s'inscrit dans cette orientation, à travers la préservation et la transmission des valeurs sociétales, des savoirs endogènes et du patrimoine culturel immatériel auprès des citoyens, notamment des jeunes.

Le ministre Daffé a également souligné la nécessité de replacer les valeurs maliennes au cœur de l'éducation, de la citoyenneté et du vivre-ensemble. Cette orientation confère à Danbé Bulon une vocation centrée sur la transmission et la valorisation des repères socio-

culturels, à travers les échanges et le rapprochement entre les générations qu'y favorisent les Danbé Kolosibaw.

Préserver et faire rayonner l'héritage culturel

À l'issue de son intervention, Mamou Daffé a appelé l'ensemble des acteurs à préserver, transmettre et faire rayonner cet héritage culturel. Cet appel rejoint la vocation de Danbé Bulon, conçu comme un espace socio-éducatif dédié aux valeurs sociétales, aux savoirs endogènes et au patrimoine culturel immatériel. L'initiative repose notamment sur l'engagement des Danbé Kolosibaw, mais également sur la participation de l'ensemble des acteurs concernés par la promotion et la transmission des valeurs socioculturelles maliennes auprès des citoyens et des jeunes générations.

Le lancement officiel de Danbé Bulon consacre ainsi la mise en place d'un espace dédié à l'éducation, aux échanges et à la sensibilisation autour des valeurs socioculturelles maliennes. Le ministre Daffé a enfin appelé à faire rayonner cet héritage afin de participer à la construction d'un Maliden Kura responsable, engagé et fier de son identité culturelle.

Ibrahim Kalifa Djitteye

Au Musée national du Mali, l'exposition TEGENO redonne une empreinte vivante au patrimoine

Il y a des expositions qui se contentent d'aligner des objets derrière des vitrines. Et puis il y a celles qui interrogent le regard, réveillent la mémoire et réinventent le rapport entre le public et son héritage. Avec TEGENO (L'Empreinte), le Musée national du Mali choisit résolument la seconde voie.

La visite, cette semaine, du ministre d'État chargé de l'Économie et des Finances, Alousséni Sanou, aux côtés du ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Mamou Daffé, dépasse le simple protocole. Elle confirme que le musée, longtemps perçu comme un lieu de conservation, ambitionne désormais de devenir un espace de création, de transmission et de dialogue avec la société.

Préserver et valoriser l'héritage commun

Fruit du travail de l'artiste

Abdou Ouologuem, TEGENO revisite les collections du Musée national en proposant une lecture contemporaine d'objets qui racontent plusieurs siècles d'histoire malienne. Sculptures, masques, artefacts et œuvres patrimoniales y dialoguent avec une scénographie qui privilégie l'émotion autant que la connaissance.

Au fil de la visite, Alousséni Sanou s'est attardé devant les différentes séquences de l'exposition, saluant la richesse du patrimoine culturel malien et la qualité de sa mise en scène. Pour le ministre d'État, ces œu-



vres témoignent de la profondeur historique, de la diversité culturelle et de l'identité du Mali, tout en illustrant l'importance des efforts entrepris pour préserver et valoriser cet héritage commun.

La culture, leviers du développement national

Cette exposition s'inscrit dans une stratégie plus large portée par Mamou Daffé, qui entend transformer le Musée national du Mali en une institution culturelle vivante. L'objectif est d'aller au-delà de la simple conservation des collections pour faire du musée un lieu où se croisent recherche, création artistique, médiation culturelle et éducation patrimoniale. Cette ambition répond égale-

ment aux orientations des autorités maliennes, qui ont placé la culture parmi les leviers du développement national. La proclamation de la période 2026-2027 comme « Année de la Culture et de l'Éducation » traduit cette volonté d'accorder au patrimoine une place centrale dans la construction du Mali de demain. Cette vision s'inscrit aussi dans la Vision Mali Kura 2063 et dans la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD 2024-2033), où le capital culturel apparaît comme un facteur de cohésion sociale, d'attractivité économique et de rayonnement international. Le musée national pense désor-

mais le présent et imagine l'avenir

En remerciant son homologue pour son intérêt constant envers le secteur culturel, Mamou Daffé a rappelé que TEGENO se veut avant tout une invitation adressée aux Maliens à redécouvrir leur patrimoine sous un regard neuf. Une démarche qui rompt avec l'image figée des musées et affirme une conviction. Le patrimoine ne prend véritablement sens que lorsqu'il est partagé, transmis et réinterprété par chaque génération.

Avec TEGENO, le Musée national du Mali ouvre ainsi un nouveau chapitre. Celui d'une institution qui ne se contente plus de préserver les traces du passé, mais qui les transforme en ressources vivantes pour penser le présent et imaginer l'avenir. Dans un contexte où les questions d'identité, de mémoire et de transmission occupent une place croissante dans les débats culturels, cette exposition rappelle qu'un musée n'est pas seulement un gardien des œuvres. Il est aussi un laboratoire où se fabrique le récit d'une nation.

A.D

Retrouvez tous nos articles sur notre site d'informations générales
www.saheltribune.com

SAHEL TRIBUNE.COM

Actualité et information en continu

**L'INFORMATION
FIABLE,
AU CŒUR DU SAHEL,
POUR LE MONDE.**

Suivez l'actualité du Mali, du Sahel,
de l'Afrique et du monde,
en temps réel.



**JOURNAL
IMPRIMÉ**



SITE WEB



**RÉSEAUX
SOCIAUX**



**CONNECTEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT SUR**

www.saheltribune.com

**SCANNEZ
POUR ACCÉDER
AU SITE**



L'ACTUALITÉ DU MALI, DU SAHEL, DE L'AFRIQUE ET DU MONDE,
EN TEMPS RÉEL.

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



facebook.com/ActualiteduSahel



[@saheltribune](https://twitter.com/saheltribune)



[@saheltribune](https://www.instagram.com/saheltribune)



[@saheltribune3802](https://www.youtube.com/saheltribune3802)